

DURÉE

0,18750 jours (soit 1 heure et 30 minutes)

PRIX

70 € par participant

Soit 84 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

- Professionnels de l'immobilier : agents, négociateurs, gestionnaires, syndics, ...

- Professionnels du bâtiment et de la construction : architectes, conducteurs de travaux, chefs de chantier, économistes de la construction, artisans, cadres et salariés de la construction, ...

- Diagnostiqueurs immobiliers
- Etc.

PRÉREQUIS

Posséder une bonne connexion internet

Navigateurs : Firefox, Chrome, Safari,

PÉDAGOGIE

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...)

parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

**OBJECTIFS**

- Identifier les principes essentiels des régimes matrimoniaux
- Identifier les principes du régime de la communauté légale réduite aux acquêts
- Identifier les principes du régime de la communauté universelle
- Identifier les principes du régime de la séparation des biens
- Identifier les principes du régime de la participation aux acquêts

**PROGRAMME****1. Les principes essentiels de régimes matrimoniaux**

- VIDEO - LES PRINCIPES ESSENTIELS DES RÉGIMES MATRIMONIAUX 4'
- Identifier les régimes matrimoniaux (Évaluation - QCM) 2'
- Identifier les bonnes affirmations (Évaluation - QCM) 10'
- Identifier les régimes matrimoniaux nécessitant la rédaction d'un contrat 4'

2. Le régime de la communauté légale réduite aux acquêts

- VIDEO - LE RÉGIME DE LA COMMUNAUTÉ LÉGALE RÉDUITE AUX ACQUÊTS 4'
- Reconnaître la répartition des biens dans le cadre d'un régime légal (Évaluation) 8'
- Identifier les biens pouvant être saisis par un créancier (Évaluation - Glisser déposer) 14'

3. Le régime de la communauté universelle

- VIDEO - LE RÉGIME DE LA COMMUNAUTÉ UNIVERSELLE 2'
- Identifier les principes du régime de la communauté universelle (Évaluation - texte à trous) 6'



4. Le régime de la séparation des biens

- VIDEO - LE RÉGIME DE LA SÉPARATION DES BIENS 3'
- Identifier les bonnes affirmations (Évaluation - QCM)10'

5. Le régime de la participation aux acquêts

- VIDEO - LE RÉGIME DE LA PARTICIPATION AUX ACQUÊTS 2'
- Identifier les principes du régime de la participation aux acquêts (Évaluation - texte à trous) 6'

Guide synthétique

- GUIDE - Les régimes matrimoniaux 15'

Questionnaire de satisfaction

- Questionnaire de satisfaction 3'



VALIDATION

Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié **QUALIOP1**



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La formation est réalisée à distance. L'animation pédagogique prend la forme d'une alternance de séquences théoriques et d'évaluations sous formes d'ateliers interactifs : glisser-déposer, texte à trous, QCM, quiz, études de cas pratiques basés sur des situations professionnelles, association de cartes, images interactives (...). La formation est réalisée au moyen d'un ordinateur, d'un smartphone ou d'une tablette disposant d'une bonne connexion Internet. L'accès à la plateforme et au programme est établi pour une durée de 3 mois à compter de votre première connexion.

Vous pouvez à tout moment nous interroger ou poser vos questions sur notre plateforme d'E-learning (voir champ ci-dessous) ou nous adresser un courriel à l'adresse suivante : formation@ofib.fr. Au besoin l'un de nos formateurs pourra vous contacter sur votre lieu de travail du lundi au vendredi (9h00/12h00 -14h00-17h00)



ACCUEIL MA FORMATION SERVICE FORMATION NOTIFICATIONS

CONTACTER MON SERVICE FORMATION

Le message que vous allez envoyer est destiné à votre service formation. Il le recevra automatiquement et vous répondra par le moyen le plus approprié.

OBJET : Renseignez le sujet du message ici

Ecrivez votre message ici

EFFACER ENVOYER

Attention : la question posée devra être en rapport avec la séquence ou le parcours proposé ; toute question relative à un sujet non abordé ou relevant de conseil stratégique ou juridique sera automatiquement rejetée.

Tout au long de la formation e-learning, votre assiduité est contrôlée via des données informatiques (temps de connexion, temps passé par activité, score...). La réussite à la formation e-learning est conditionnée par les deux éléments suivants :

- ✓ Vous devez avoir effectué 100% du parcours
- ✓ Vous devez avoir obtenu un score global minimum de 60% aux évaluations

Sous réserve de réussite aux critères ci-dessus, vous recevrez une attestation de formation indiquant le nombre d'heures de formation réalisées et le score global obtenu aux évaluations.